

AFFAIRE N° 29. - Garantie de la Commune concernant un emprunt de 592 511 625 Frs CFA à contracter par la SOCIÉTÉ d'HABITATION à LOYER MODÉRÉ auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M. - Passation d'une convention.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré de la Réunion m'a adressé une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de Saint-Denis pour ce qui concerne un emprunt que cette Société aura à contracter auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M. en vue de la réalisation de 165 P. L. R. locatifs (opération "FOUCHEROLLES I").

Le coût de cette opération se chiffre à 592 511 625 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer en ce qui concerne la garantie à accorder à la SOCIÉTÉ d'H. L. M. ainsi que la passation d'une convention avec cette Société.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
le 3 décembre 1973  
par le Conseil  
Municipal  
à : B. Rasel  
après avoir entendu  
le rapport de M. le Maire  
sur les Affaires Financières  
le Maire*